

Association *le four pas banal*
Le Moulin
81240 Rouairoux

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 28 Avril 2019

Le 25 Avril à 12 heures, les fondateurs de l'association *Le four pas banal* se sont réunis en assemblée générale constitutive au Vergnas, 81240 Rouairoux.

Sont présentes dans le cadre de la constitution de l'association les personnes suivantes :

« Beaudet, Marie-Alix », « Le Moulin, 81240 Rouairoux »
« Bris, Pierre-Eloi », « Le Vergnas, 81240 Rouairoux »
« Bris, Sophie », « Le Vergnas, 81240 Rouairoux »
« Dargassies, Edith », « 8 avenue du Banquet, 81240 Saint Amans Valtoret »
« Delsalle, Christine », « Le Sot, 81240 Rouairoux »
« Vicente, Olivier », « Le Sot, 81240 Rouairoux »
« Ferret, Axel », « Le Moulin, 81240 Rouairoux »
« Saumade, Christophe », « Le Vergnas, 81240 Rouairoux »
« Duclos, Mandy », « Le Vergnas, 81240 Rouairoux »

Sont présentes, à titre d'information, les personnes suivantes :

L'assemblée générale désigne Mandy Tir, Christophe Saumade, Axel Ferret, Olivier Vicente, Edith Dargassies, Sophie Bris, Pierre-Eloi Bris et Marie-Alix Beaudet en qualité de co-présidents de séance et Marie-Alix Beaudet en qualité de secrétaire de séance.

Les présidents de séance mettent à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis ils rappellent que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.
- adoption du barème des cotisations inscrit au règlement.

Enfin, les co-présidents exposent les motifs du projet de création de l'association et commentent le projet de statuts.

La discussion est ouverte. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

« Rendre compte des débats ».

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, les présidents mettent successivement aux voix les délibérations suivantes.

1. Première résolution - Constitution de l'association

L'assemblée générale, après en avoir discuté, décide de constituer une association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et ses textes d'application.

Sa dénomination est : Le four pas banal

Son objet est :

« Cette association à but non lucratif a pour objet la création, la gestion et l'animation d'un four à bois collectif dans le village de Rouairoux.

Le four est un outil collectif du vivre ensemble avec comme idées fondatrices:

- une ouverture à tous et un engagement ferme contre la discrimination
- une culture de la gratuité : les activités au maximum gratuites, ne seront payantes que dans la mesure de compensation des frais engagés par l'association
- la valorisation du local : agriculture locale, matériaux-locaux, savoir-faires locaux, patrimoine bâti et paysages locaux
- prendre soin de la planète : ne pas lui nuire, la protéger, favoriser la biodiversité
- vers plus d'autonomie par l'apprentissage : espace d'échange, partage et diffusion de savoir-faires ruraux historiques et contemporains

SB SC ED PEB MJ AF MAB. O.V. CV

Cet objet sera réalisé dans le respect des idées fondatrices à travers des activités de :

- chantiers participatifs en apprentissage des techniques de construction
- cuisine et cuissons collective et repas partagés. Ces activités pourront intégrer une activité économique : les produits ainsi cuisinés pourront être vendus pour couvrir les frais de fonctionnement de l'association.
- formation à l'utilisation d'un four à bois, à la fabrication de pizzas, pains, et toute autre recette impliquant une cuisson au bois
- accueil de marchés de producteurs locaux et 0 pesticide
- production et collecte de bois pour l'alimentation du four et apprentissage des techniques nécessaires
- cultures potagères liées à la fabrication des pizzas et en faveur de la biodiversité
- location du four
- toute autre activité compatible avec l'objet et les idées fondatrices de l'association. »

Son siège social est fixé : Le Moulin, 81240 Rouairoux.

L'association sera déclarée et rendue publique conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1er juillet 1901. Elle disposera donc de la personnalité morale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Deuxième résolution - Adoption des statuts

Le président de séance présente le projet de statuts soumis à l'examen de l'assemblée générale.

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance en détail et en avoir discuté, adopte le projet de statuts sans modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les membres de l'assemblée générale ayant voté en faveur de cette résolution deviennent membres de l'association.

3. Troisième résolution - Nomination des membres du conseil d'administration

Le président de séance rappelle les attributions du conseil d'administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies par l'article 8 des statuts.

Il invite ceux qui le désirent à candidater pour exercer un mandat d'administrateur.

Les candidats s'étant fait connaître et s'étant présentés, l'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateurs, pour une durée de deux exercices sociaux arrivant donc en principe à échéance le 15 Octobre 2019 :

« Beaudet, Marie-Alix », nationalité française, « Le Moulin, 81240 Rouairoux », profession ébéniste

« Bris, Pierre-Eloi », nationalité française, « Le Vergnas, 81240 Rouairoux », profession designer

« Bris, Sophie », nationalité française, « Le Vergnas, 81240 Rouairoux », profession bijoutière graphiste

« Dargassies, Edith », nationalité française, « 81240 Saint Amans Valtoiret », profession attachée culturelle

« Delsalle, Christine », nationalité française, « Le Sot, 81240 Rouairoux », profession joaillière

« Vicente, Olivier », nationalité française, « Le Sot, 81240 Rouairoux », profession informaticien

« Ferret, Axel », nationalité française, « Le Moulin, 81240 Rouairoux », profession architecte charpentier

« Saumade, Christophe », nationalité française, « Le Vergnas, 81240 Rouairoux », profession ouvrier forestier

« Tir, Mandy », nationalité française, « Le Vergnas, 81240 Rouairoux », profession paysanne guérisseuse

Les administrateurs ainsi nommés déclarent chacun qu'ils acceptent leurs fonctions et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Quatrième résolution - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes les formalités requises en conséquence des présentes, notamment les formalités de déclaration, de publicité et de demande d'attribution d'un numéro SIREN.

SB SC GD PEB MD AF MAS. O.V. CR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h.

A Rouairoux, le 28 Avril 2019

Signature
Prénom NOM, fonction dans l'association

SB
Sophie Bris
membre du bureau



SC
SAUMADE Christophe
membre du conseil



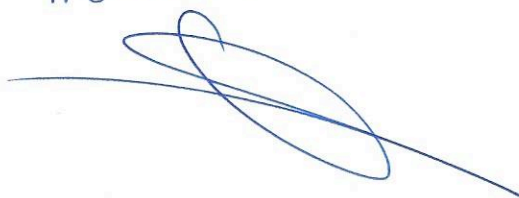
ED
Edith Dargessnes
membre du conseil



Pierre-Elvi BRIS
membre du conseil



Mardy Duclos
membre du bureau



AF
Axel Fernet
membre du bureau



MAB
Marie-Alice Beaudet
membre du conseil



Olivier Vicente
membre du conseil



Christine Vicente
membre du conseil

